

LES PAYS DE L'ORGANISATION de coopération et de développement économiques (OCDE) aux économies les

plus riches et aux modes de vie les plus attractifs accueillent un peu moins de la moitié des migrants recensés dans le monde. Pour autant 40 % de ces derniers sont originaires d'un autre pays de l'OCDE.

Ainsi, contrairement à une idée reçue, le phénomène migratoire est loin d'être orienté exclusivement du Sud vers le Nord. Le continent africain compte 17 millions de migrants, soit 1,9 % de la population totale. En Afrique de l'Ouest, 2,9% de la population totale sont des migrants. La Côte d'Ivoire demeure le pays d'accueil le plus important de la sous-région (26 % des habitants sont des migrants), quand le Burkina Faso est le premier pourvoyeur d'émigration du continent (4,5 millions de personnes). Dans cette partie du continent noir, migrer — de pays à pays, des campagnes vers les villes — est un mode de vie, quand ça n'est pas un mode de survie. Depuis une vingtaine d'années, dans différents pays de la sous-région, on constate une tendance à conjurer le malaise social par la stigmatisation de l'envahisseur. Pour autant, sur le plan politique, des signes apparaissent de la prise de conscience de l'importance des migrations. Plus que jamais, elles contribuent au développement. Dans ce processus, le monde rural n'est pas seulement pourvoyeur de migrants. Ce dossier tente de mieux analyser les migrations, afin de mieux en comprendre les divers impacts, sur l'environnement, l'économie, etc. En filigrane, la question des politiques migratoires apparaît.

Le rôle de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao) à cet égard est crucial.

Panorama des migrations en Afrique de l'Ouest

12

Des impacts pluriels

16

Le dossier :

Ambitions et limites des politiques

21

**Migrations interafricaines,
une richesse pour le
continent**

« Migrant » et « Migration » : Définitions

Migrant : Un consensus se dégage pour définir un migrant comme une personne âgée de plus de 15 ans vivant depuis plus d'un an dans un pays dont il n'est pas ressortissant. Source : Atlas de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest. Série population. Les Migrations. Cedeao-CSAO/OCDE © 2006.

Migration : Processus intégrant tout type de mouvement de personnes, intérieur ou international sans considération de la durée et des motifs. Source : www.un-ngls.org/IOM-migration-glossary.pdf

L'Afrique en mouvement*

AFIN DE MIEUX COMPRENDRE le phénomène des migrations, du développement rural et des transferts en Afrique, il importe de souligner l'hétérogénéité de ce vaste continent, qui comprend 53 pays souverains et une diversité de cultures, conditions agro-écologiques et économiques et systèmes politiques. Ainsi, les schémas de migrations et de transferts varient de façon substantielle d'un pays à l'autre. La plupart des migrations africaines sont inter-régionales, ou dirigées des zones rurales vers les zones urbaines. On estime que, sur un total de 191 millions de migrants internationaux, 17 millions viennent d'Afrique et ont migré au sein de l'Afrique. L'Afrique de l'Ouest a eu différents flux de migrants forcés, y compris les personnes déplacées. Conflits armés, crises politiques, pression démographique, sécheresses et dégradations environnementales sont d'importants facteurs de migrations. En 2004, la population réfugiée d'Afrique était estimée à 3,6 millions. Sa population de personnes déplacées à 13 millions. La plupart des migrants sont relativement jeunes (de 15 à 40 ans) et ont des niveaux de formation et de richesse supérieurs à ceux des non-migrants**. La migration africaine devient de plus en plus féminine – de plus en plus de femmes migrent seules, le manque d'emploi les obligeant à chercher des solutions alternatives pour nourrir leurs foyers. Dans le monde rural il arrive que le résultat de ces migrations soit que les populations restantes ne parviennent pas à cultiver les terres disponibles, le tout résultant en une production alimentaire réduite, que les transferts des migrants ne parviennent pas toujours à combler. Ainsi les migrations, et en particulier les migrations des femmes mettent souvent une pression supplémentaire sur des familles et communautés disposant déjà de ressources faibles.

* Source : « The Role of migration and remittances in rural development. Rose-Mary Vargas-Lundius, International Fund for Agricultural Development (Ifad) ». Présentation au second Forum pour le développement rural durable, Berlin, 2007. Texte original en anglais. www.ruralforum.info/

** En moyenne, 1 médecin sur 4 et une infirmière sur 20 formés en Afrique travaillent dans les pays de l'OCDE. Certains pays sont plus touchés que d'autres. Par exemple, 29% des médecins ghanéens travaillent dans un pays du Nord, comme 34% des infirmières zimbabwéennes. Dans certains pays, comme l'Angola, la Guinée Bissau ou le Mozambique, plus de 50% de la population diplômée travaille à l'étranger.

Migrations en Afrique de l'Ouest, une longue histoire

UN RETOUR SUR L'HISTOIRE des migrations en Afrique de l'Ouest permet de mieux saisir l'ampleur d'un phénomène constitutif de la région. Nelly Robin, chercheuse spécialiste du Sénégal, résume l'histoire des migrations de la période coloniale à nos jours. Pour mieux identifier de nouvelles formes de migrations.

Nelly Robin, robin@ird.sn

► Nelly Robin est chargée de recherche à l'Institut de recherche pour le développement (IRD). Spécialiste des migrations internationales ouest-africaines en poste au Sénégal de 1992 à 2007, elle est aujourd'hui en accueil au laboratoire Migrinter (Université de Poitiers). Elle a notamment publié *Atlas des migrations ouest-africaines vers l'Europe 1985-1993*, coédition Orstom Éditions-Eurostat, 1996, et *L'émigration internationale à Dakar : au cœur des nouveaux trafics mondiaux*, in « La Mondialisation côté Sud », éd. EMS et IRD, Paris, 2006.

L'AFRIQUE DE L'OUEST est un territoire de très fortes mobilités, animé par des migrations internes et des migrations internationales qui ont une longue histoire et sont souvent étroitement liées. C'est aussi la première région d'accueil des migrations en Afrique.

Un peu d'histoire

Au cours de la période coloniale, la géographie des migrations intra-ouest-africaines est essentiellement calquée sur les évolutions des implantations administratives, militaires et portuaires des colonies. Par la suite, ce système migratoire tentera de s'adapter aux fluctuations économiques des pays d'accueil; au rythme des crises ou de l'essor économique de l'un ou l'autre pays, les migrants ouest-africains empruntent des routes migratoires différentes et optent pour les pôles d'immigration les plus prospères.

À l'aube des Indépendances et au cours de la décennie 1960, les pays de culture de rente ouest-africains pratiquent une politique d'ouverture à l'immigration, consécutive au boom économique, du cacao et du café notamment. Des dispositions incitatives à la libre circulation des personnes et au recrutement d'une main-d'œuvre étrangère sont adoptées; plusieurs pays, comme le Ghana ou la Côte d'Ivoire, constituent des pôles attractifs pour les migrants de la région. Le recensement ghanéen de 1960 donne 827 000 étrangers dont 98% d'Africains, originaires pour la plupart des pays voisins. L'essor économique ivoirien attire non seulement une main-d'œuvre peu qualifiée, destinée aux plantations, mais aussi de nouveaux migrants, notamment sénégalais, pour la plupart « aventuriers » ou artisans. Particulièrement présents dans le secteur du bâtiment, ils « se lancent dans des chantiers de construction, remportant de gros marchés (...) ».¹

⊖ Ainsi, sous le triple effet du développement des cultures de rente (cacao, café, arachide), de l'urbanisation portuaire et de la dégradation de l'environnement naturel de la zone sahélienne, les régions côtières s'affirment comme les plus attractives².

Dans ce contexte, au début des années 1970, trois sous-systèmes migratoires émergent; ils s'organisent autour du pôle Côte d'Ivoire – Ghana, du Nigeria, premier exportateur « d'or noir » en Afrique et l'un des six premiers pays exportateurs de pétrole dans le monde, et du Sénégal, pays du commerce et de l'arachide.

Cette organisation prévaut encore au cours des années 80 et au début des années 90. Cependant, confrontés à des difficultés économiques ou (et) à des troubles politiques, plusieurs pays ouest-africains d'accueil se ferment, parfois expulsent, et prennent des mesures comparables à celles adoptées par les pays européens visant à « arrêter toute immigration de travailleurs »³. En 1993, en Gambie des rafles d'étrangers provoquent l'expulsion de 55 Guinéens et de 60 Sénégalais⁴ ne disposant pas de l'« *Alien's Certificate* » (carte de séjour instituée depuis 1973). En dépit des accords qui régissent la libre circulation des personnes entre les pays de la Communauté des États de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao), la Côte d'Ivoire instaure la carte de séjour en 1992. Toutefois, à cette période encore, lorsque des difficultés de ce type surgissent, les migrants s'orientent vers des pays voisins et un nouvel équilibre s'établit rapidement au sein de la région.

Incontestablement, *les années 90 constituent un tournant* : les règles du jeu

1. Sylvie Bredeloup, « Sénégalais en Côte d'Ivoire, Sénégalais de Côte d'Ivoire », *Mondes en Développement*, Tome 23, n°91, 1995, pp 13-29.

2. Nelly Robin, *Atlas des migrations ouest-africaines vers l'Europe 1985-1993*. Eurostat-éditions Orstom, Paris, 1996.

3. En France, l'année 1974 constitue un tournant : une circulaire du 5 juillet annonce la suspension de l'immigration et la fermeture des frontières.

4. Informations communiquées par la presse sénégalaise.

Migration internationale et développement rural* : une perspective mondiale. Note de présentation

LE FONDS INTERNATIONAL de développement agricole (Fida) s'apprête à publier un document sur la migration internationale dans une perspective de développement rural. Écrit par Rosemary Vargas-Lundius et Guillaume Lanly, cet ouvrage met en évidence l'importance des migrations internationales dans le monde et leurs conséquences sur les régions rurales d'origine. Les auteurs se sont attachés à montrer comment les migrants et leurs organisations sont devenus des acteurs incontournables du développement et comment les migrations

peuvent être mieux intégrées dans les politiques de développement rural. Ils s'appuient notamment pour cela sur les différents programmes de valorisation des transferts migratoires lancés récemment par le Fida et d'autres organisations internationales. Pour plus d'informations, contacter Rosemary Vargas-Lundius : vargaslundius@ifad.org

* Titre original : « International Migration and Rural Development: A Global Perspective ».

du système migratoire de l'Afrique de l'Ouest commencent à changer : les éléments qui le structurent ne reposent plus sur une bi-polarité de échanges — Sud-Sud ou Sud-Nord — mais traduisent la complexité des itinéraires empruntés (routes nouvelles ou héritées de circuits commerciaux anciens) et la diversité des forces en présence. Ces mutations se poursuivent et s'affirment au cours de la décennie 1990.

Les périodes de crise économique, sociale et/ou politique que traversent les principaux pays d'accueil ouest-africains⁵ favorisent l'augmentation et la diversification des candidats à l'émigration internationale (migrants économiques ou réfugiés), le développement des migrations de transit et l'évolution de la nature des flux, notamment par l'émergence des réseaux de trafic illicite de migrants. De nouvelles modalités de circulation apparaissent et une multifonctionnalité des lieux s'impose, le même pays pouvant être successivement ou simultanément pôle d'émigration, d'immigration ou de transit.

Vers de nouvelles formes de migrations. Les changements observés au Sénégal, en Côte d'Ivoire et au Nigeria illustrent ces évolutions.

5. Nelly Robin, *ibid.*

– *Au Sénégal*, historiquement, les migrations internationales ont d'abord concerné les « *gens du fleuve* », essentiellement originaires du monde rural. Mais depuis le début des années 1980, l'émigration sénégalaise a connu de profonds bouleversements, provoqués notamment par différentes crises rurales. Les zones de départ se sont multipliées. Au début du XX^e siècle, l'introduction de l'arachide permet le développement d'un nouveau pôle économique : le bassin arachidier. Mais au début de la décennie 1970, plusieurs années de sécheresse entraînent le déclin de la production arachidière et favorisent l'exode rural, lui-même relayé par des mouvements migratoires internationaux. L'émergence de cette nouvelle émigration internationale depuis le bassin arachidier est sans conteste le reflet d'une crise agricole profonde mais elle est aussi l'expression du dynamisme de la communauté mouride⁶. Sans celui-ci, l'exode rural se serait probablement orienté essentiellement vers Dakar et n'aurait pas été aussi rapidement et aussi fortement relayé ou soutenu par l'émigration internationale. Le système confrérique mouride a polarisé l'émigration interne vers un espace symbolique, la ville sainte de Touba, et a défini les

6. Confrérie religieuse musulmane. ⊕



© CSAO

modalités d'une nouvelle migration internationale. Le potentiel migratoire du bassin arachidier réside donc à la fois dans la crise d'une culture de rente et dans la force de l'organisation sociale d'une confrérie religieuse⁷ très active dans le secteur du commerce. En moins d'une génération, le Sénégal, d'abord pays d'immigration, accueillant principalement des ressortissants de pays voisins, (Guinée, Mali et Mauritanie), devient l'un des principaux pays d'émigration ouest-africain puis un pays de transit, à l'échelle régionale et intercontinentale. Aujourd'hui, il associe simultanément les trois fonctions.

– Plus récemment et de manière plus brutale, la crise ivoirienne a modifié en profondeur l'espace migratoire ouest-africain. Selon les Nations-unies, elle aurait contraint plus de 500 000 personnes à la migration internationale, entraînant le retour des migrants économiques dans leur pays d'origine (Burkina Faso, Ghana, Guinée, Mali, notamment) et générant des flux de réfugiés, principalement vers la Guinée et le Liberia. Ces migrations forcées ont de fortes répercussions sur les nouvelles communautés d'accueil

7. Nelly Robin, 2007, *L'émigration internationale à Dakar : au cœur des nouveaux trafics mondiaux. La mondialisation côté Sud*. Paris, éd. IRD, ENS éd. rue d'Ulm, hors collection.

et sur les communautés d'origine, souvent rurales, qui se trouvent particulièrement fragilisées. Jusqu'à la tentative de coup d'État du 19 septembre 2002, qui a provoqué une partition du pays, la Côte d'Ivoire était non seulement le premier pays d'accueil en Afrique mais aussi un pays de transit important pour les migrants ouest-africains. Le pays représentait un lieu d'accumulation, sur le chemin de l'Afrique, de l'Europe ou des États-Unis. Les candidats à l'émigration, originaires de pays à longue tradition d'émigration vers la Côte d'Ivoire, ont dû rechercher de nouvelles destinations, et se sont engagés sur les routes transsahariennes ou maritimes, dans l'espoir de rejoindre l'Europe.

– Dans le même temps, le Nigeria s'affirme comme pays d'origine ou de transit des réseaux de traite de personnes, femmes et enfants principalement, souvent originaires des zones rurales. L'enfant trafiqué hier entre le Nigeria et le Gabon ou la Côte d'Ivoire pour des travaux domestiques ou agricoles est aujourd'hui aussi une jeune fille achetée pour la traite de l'industrie du sexe en Italie, en Hollande ou en Arabie saoudite. Au système de « confiage »⁸ des enfants se substituent des méthodes de recrutement parfois assorties d'intimidation⁹.

Ces différents exemples soulignent que le système migratoire ouest-afri-

caïn tend à la multipolarité et les forces qui l'animent sont de plus en plus variées. De ce fait, le devenir des migrations internationales ouest-africaines se trouve fragilisé. Par voie de conséquence, c'est la stabilité régionale même, dont elles sont l'un des piliers, qui est menacée. En effet, l'histoire le montre en Afrique de l'Ouest, les migrations internationales de main-d'œuvre ont toujours été une source d'équilibre économique et politique.

C'est dans ce contexte que sont apparus les premiers départs depuis les côtes sénégalaises, révélés au monde en 2006. En fait, d'octobre 2005 à mai 2006, les lieux possibles de passage entre l'Afrique et l'Union européenne se sont déplacés de 3 000 kilomètres : de Melilla et Ceuta (Espagne) à Layoun (Maroc) puis Nouadhibou (Mauritanie), de Saint-Louis à Dakar puis à la Casamance (Sénégal). Au total 30 000 candidats à l'immigration seraient arrivés aux Canaries au cours de l'année 2006 ; selon les autorités espagnoles, la plupart d'entre eux seraient d'origine subsaharienne.

Ces évolutions placent les pays ouest-africains d'accueil ou de transit dans une position d'autant plus délicate que les pays du Nord, et notamment ceux de l'Union européenne, s'efforcent d'externaliser la gestion de leurs frontières en conférant aux pays du Sud une part grandissante de la responsabilité de leur contrôle (cf. article des pages 25-26). ■

8. Placement des enfants dans un foyer autre que celui de ses parents biologiques, traditionnellement lié à des pratiques éducatives et à une culture de la mobilité familiale et spatiale des enfants.

9. Dans le rapport d'Anti-Slavery International 2002, « La traite des personnes, les Droits de l'homme : redéfinir la protection des victimes », Eliane Pearson mentionne le cas d'une jeune fille victime de la traite vers l'Italie et qui s'était échappée et allait témoigner contre le trafiquant : sa famille a été menacée et sa mère a été tuée dans l'État d'Edo, d'où provient la grande majorité des victimes de la traite vers l'Europe pour la prostitution.

Pour aller plus loin. Quelques ouvrages et sites internet

UNE MULTITUDE de publications récentes et moins récentes existent sur le thème des migrations. Parmi elles, nous avons choisi d'en relater deux plus longuement, de façon presque aléatoire, en espérant qu'elles aiguissent votre curiosité...

Les dynamiques transfrontalières en Afrique de l'Ouest. Textes réunis et présentés par Enda Diapol CRDI.

« Intégration régionale » est une expression omniprésente dans les discours et les politiques des États d'Afrique de l'Ouest de nos jours. Pourtant, avant d'être ainsi théorisée et institutionnalisée, l'intégration représente des pratiques locales, des peuples, des régions frontalières qui échangent malgré les barrières, ou bien grâce à elles, en exploitant les différences. L'ouvrage présente trois de ces régions : celle de Sikasso (Mali)-Korhogo (Côte d'Ivoire) – Bobo-Dioulasso (Burkina Faso), fondée sur des routes commerciales anciennes et sur la position de ces trois périphéries nationales; la Sénégalie entre Casamance, Gambie et Guinée Bissau où le potentiel d'intégration n'est pas réalisé en raison d'un grand nombre de

freins aux échanges; enfin, la région de Maradi-Katsina-Kano, entre Niger et Nigeria, où les flux commerciaux importants sont autant dus à des complémentarités réelles qu'aux différentiels des normes, des prix et des taux de change. Ces études montrent comment les acteurs locaux mettent en place des logiques transfrontalières, toujours en décalage par rapport à l'intégration théorique, à travers des réseaux commerciaux, entre petite contrebande et groupes puissants, organisés et institutionnalisés. Une synthèse suit l'étude de ces trois régions, pour en présenter globalement les atouts, les freins persistants et des leviers qui pourraient favoriser l'intégration régionale, situant ce livre à la croisée de la recherche et de l'action.

Enda Diapol Karthala, 2007, 219 p., ISBN : 978-2-84586-875-5

Travail de Blanc, travail de Noir La migration des paysans dogon vers l'Office du Niger et au Ghana (1910-1980). Isaïe Dougnon

Très connu pour la beauté de ses masques, pour sa cosmogonie fascinante, pour sa blanche falaise de Bandiagara, le pays dogon au Mali est aussi

le territoire d'un peuple qui a entrepris d'importantes migrations, vers le Ghana (la Gold Coast britannique) et l'Office du Niger. Isaïe Dougnon, anthropologue à l'université de Bamako, a entrepris d'analyser ces voyages en donnant la parole aux migrants eux-mêmes, ou en interprétant leurs chants, leur langue. Les trajectoires et les époques se mélangent, à travers les nombreux portraits qui s'esquissent, à partir des nombreux témoignages recueillis. Très vite, deux types de travaux sont distingués, parmi ceux effectués par les migrants : le travail de Blanc concerne les travaux d'aménagement ou d'ateliers, mais aussi les travaux domestiques ou l'administration à l'Office du Niger; le travail de Noir en revanche est toujours associé à l'agriculture. On aperçoit alors les évolutions de ces migrations, et de la perception de ces deux types de travaux. Le premier au départ davantage prisé : il représente un statut respectable, une promotion sociale et une certaine modernité. Mais le travail de Noir devient, à partir des années 1960 surtout, de plus en plus attrayant, et l'accès à la terre un privilège.

Sites internet. Pour plus d'informations, un bulletin de veille est paru sur cette thématique (BDV n°118 du 4/01/07).

Les démographes de l'Institut de recherche pour le développement (IRD)

www.ird.demographie.net/

Avec notamment la liste des chercheurs et leur CV.

Le Cicred : Committee for International Cooperation in National Research in Demography

www.cicred.org/

Le Cicred a organisé un colloque sur le programme Pripode, programme international de recherches sur les interactions entre la population, le développement, et l'environnement.

Site de Cris Beauchemin

cris.beauchemin.free.fr

Un chercheur de l'Institut national d'études démographiques, sur les migrations / fronts pionniers et le développement.

Revue européenne des migrations internationales

<http://remi.revues.org/index.htm>

Revue Autrepart

www.autrepart.ird.fr/sommaires/Som06.html

Avec notamment plusieurs dossiers sur migrations, et un dossier Migrations entre les deux rives du Sahara.

Site de l'Institut national d'études démographiques (Ined)

www.ined.fr/fr/ressources_documentation_publications/pop_soc/bdd/publication/1300/

Tout sur la population mondiale. Dans ce lien, rapport sur « plus de 50% de la population mondiale vit en ville ».

Dossier développement du Rural Forum de Berlin

www.ruralforum.info/fr/themes/moyens_dexistence/migration

Migration Policy Institute (en anglais seulement)

Données sur les migrations mondiales www.migrationinformation.org/index.cfm

Organisation des Nations unies. Division de la population (en anglais seulement)

World Migrants Stock : the 2006 Revision Population Database <http://esa.un.org/migration/index.asp?panel=1>

Impact des migrations sur l'environnement

Frédéric Sandron, frederic.sandron@ird.fr

SI LES INTERACTIONS population-environnement-développement font l'objet de nombreuses recherches au Nord, elles sont moins étudiées dans les pays en développement. Un programme de recherche associant 17 pays dont 11 en Afrique subsaharienne s'est attaché à mieux les comprendre.

► Frédéric Sandron, démographe, docteur en sciences économiques, est chargé de recherche à l'Institut de recherche pour le développement (IRD). Ses travaux portent sur les relations entre la population, l'environnement et le développement dans les pays du Sud. LPED, UMR 151 Université de Provence/IRD POPINTER, Université Paris-V.

LA FORTE CROISSANCE démographique contemporaine des villes de l'Afrique est un phénomène largement connu et documenté. On sait qu'une part non négligeable de cette croissance est due aux migrations internes issues du monde rural. De nombreux travaux de recherche essaient de mesurer les impacts de cet afflux de population sur l'environnement urbain, que ce soit à travers les questions de traitement des déchets, de pollution de l'eau, de gestion sanitaire ou encore d'occupation des terres incultes périphériques. Il s'avère que les migrants issus du monde rural sont souvent les plus touchés par ces problèmes. Ils constituent en effet les couches les plus pauvres de la population urbaine. Par exemple, à Kampala, en Ouganda, les habitants des quartiers les plus aisés peuvent payer pour faire enlever leurs déchets ou bien peuvent les emmener en voiture loin de chez eux, tandis que les habitants des quartiers pauvres doivent vivre avec leurs déchets¹. Ce sont ces mêmes populations, issues de l'émigration interne, qui subissent aussi en majorité les épidémies de choléra récurrentes dans la ville.

En revanche, on connaît moins bien les impacts environnementaux de l'émigration sur les zones rurales de départ. Les relations sont loin d'être univoques. Différentes études en montrent la diversité et la complexité. Si le départ d'une partie de la population peut être vu comme un certain relâchement sur le milieu naturel, le fait qu'il s'agisse en général de jeunes actifs peut amener à une déprise de l'activité agricole locale et à un abandon des travaux de protection de l'environnement. C'est le cas dans le nord du Nigeria, où l'émigration crée une

1. Cet exemple et ceux qui émaillent le texte sont issus des recherches des équipes du programme Pripode (cf. encadré).

pénurie de main-d'œuvre et un abandon des pratiques de conservation des sols. Si les transferts monétaires des migrants peuvent servir, localement, à des investissements dans la préservation des ressources naturelles (par exemple, acquisition de nouvelles formes d'énergie à la place du bois de feu), ils peuvent aussi aboutir à une situation d'économie de rente et de délaissement du milieu naturel. La pression foncière, le type de production agricole et les modes de gouvernance sont finalement autant de facteurs dont l'influence va être décisive pour l'impact de l'émigration rurale sur la zone de départ. Selon l'équipe de recherche Pripode qui a œuvré au Niger, les migrations temporaires jouent ainsi un rôle essentiel dans l'adaptation des milieux ruraux à la transition agraire en participant à la modernisation de la production grâce aux transferts monétaires.

Dans l'autre sens, un environnement peu favorable au développement d'activités agricoles régulières se traduit souvent par l'émigration d'une partie de la population. Les populations sahéliennes, par exemple, ont développé depuis longtemps des stratégies migratoires, qui se sont amplifiées à la suite des sécheresses à répétition à partir de la fin des années 1970. En orientant ces migrations vers l'international et en créant des réseaux bien organisés, comme c'est le cas pour la région de Kayes, le volume des transferts monétaires peut devenir suffisamment important pour avoir en retour un impact positif en terme de gestion du territoire et des ressources naturelles. Il est clair que lorsque l'environnement est trop dégradé, les transferts monétaires issus des migrations ne peuvent que rarement améliorer la situation initiale. Le cas extrême est celui où les conditions sont tellement défavorables

Le programme Pripode, pour une recherche internationale sur les interactions population-environnement-développement

NOTRE COMPRÉHENSION des interactions population-développement-environnement reste très incomplète, notamment dans les pays du Sud, alors qu'il est aujourd'hui enfin reconnu que cette thématique est de la plus haute importance pour l'avenir de la planète. C'est dans ce contexte que le ministère français des Affaires étrangères a impulsé un Fonds de solidarité prioritaire sur ces questions. Le Comité international de coopération dans les recherches nationales en démographie (Cicred), organisme qui se consacre à la promotion de la coopération internationale entre ins-

titutions démographiques à travers le monde, en assure la coordination. Le Programme international de recherche sur les interactions entre la population, le développement et l'environnement (Pripode) a ainsi permis à une vingtaine d'équipes de recherche des pays de la Zone de solidarité prioritaire de mener des travaux qui ont enrichi les connaissances scientifiques et fourni des pistes de réflexion pour l'action politique. Mené de 2003 à 2006, le programme Pripode a donné lieu à un colloque de restitution des résultats à l'Unesco en mars 2007. pripode.cicred.org

Pour aller plus loin : références bibliographiques

- Domenach H., Gonin P. (eds.), 2002, *Migration et environnement*, numéro spécial de la *Revue européenne des migrations internationales*, vol.18, n°2. Accessible en ligne : <http://remi.revues.org/sommaire638.html>
- Gemenne F., 2007, *Migrations et environnement. Introduction sur une relation méconnue et souvent négligée*, Etopia, Centre d'animation et de recherche en écologie politique, juin. Accessible en ligne : www.etopia.be/IMG/Gemenne--migration-et-environnement.pdf
- Sandron F. (ed.), 2007, *Population, environnement et développement dans les pays du Sud*, Actes du colloque Pripode, Cicred, MAE, Unesco, Editions du Cicred, Paris. <http://cicred.org/pripode>
- Stern N., 2007, *Economics of Climate Change*, Cambridge University Press, Cambridge.

que toute la population ou une grande partie d'entre elle est amenée à quitter son terroir : on parle alors de « réfugiés environnementaux ». L'échelle de détermination de ces migrations forcées est multiple. Elle dépend des conditions environnementales locales et ce sont souvent des problèmes de désertification, de pénurie d'eau et de diminution des ressources alimentaires qui sont en cause. En Afrique, ce sont surtout les régions sahéliennes et la corne du continent qui sont concernées. Ensuite, que ce soit par la création d'infrastructures ou de grands projets comme des barrages ou des parcs naturels, des populations peuvent être déplacées par le pouvoir politique comme cela se voit en Inde ou

en Chine. Enfin, au niveau planétaire, la question du réchauffement climatique et de la montée des océans va générer de nouvelles migrations au cours des prochaines décennies, dont il est encore difficile de prévoir l'ampleur.

Ce qui précède montre bien que l'impact des migrations sur l'environnement en Afrique doit être étudié au niveau local, pour en saisir toute la finesse, mais aussi à des échelles plus vastes. Il faut en effet tenir compte des relations entre l'urbain et le rural au sein des pays, des conditions politiques et économiques des migrations internationales ainsi que des problèmes d'environnement global. ■



En bref

Une IMF au service des plus pauvres... rentable!

Les institutions de microfinance seraient incapables de combiner rentabilité et service des populations les plus pauvres et les plus marginales? Ce n'est pas le cas de la Buusaa Gnofaa en Éthiopie, qui travaille essentiellement en zone rurale, qui parvient à être rentable et donc autonome financièrement. Son secret? une gestion très performante qui limite les coûts de la structure et propose des produits adaptés aux clients ciblés. *Zoom microfinance* n°21.

Les changements climatiques devraient frapper l'Afrique de plein fouet

La production alimentaire de l'Afrique pourrait réduire de moitié d'ici 2020. Telles sont les conclusions alarmantes du rapport du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (Giec), publiées fin septembre à Londres. La grande dépendance du continent (à 95 % selon la FAO) vis-à-vis des eaux pluviales en font le plus affecté par le changement climatique. Pour anticiper ces effets, le Giec recommande entre autres des systèmes de récupération des eaux de pluie, et la recherche pour développer des variétés résistantes à la sécheresse.

Un programme pour favoriser les initiatives économiques des migrants

Les migrants ont, de tout temps, investi sous différentes formes dans leur pays d'origine et créé des activités économiques entre leurs pays d'origine et d'accueil. Toutefois, ces investissements se heurtent souvent à des difficultés de gestion technique, administrative, financière et bénéficient rarement d'appui méthodologique. Depuis 2001, le Programme migrations initiatives économiques (PMIE), mis en œuvre par l'association pS-Eau, vise à favoriser ces initiatives. Son action se situe à trois niveaux : l'information et l'orientation des porteurs de projets, l'animation d'un réseau d'opérateurs d'appui spécialisés en France et en Afrique (appui/conseil au montage de projet, formation, aide à l'étude de faisabilité), le développement d'outils innovants (bourses d'étude de faisabilité, guides pratiques, etc.). Le programme s'attache à sensibiliser différents acteurs associatifs et institutionnels aux questions de l'initiative économique des migrants. En effet, ces initiatives encore peu connues, recèlent un incroyable potentiel, tant au niveau des parcours individuels des migrants que sur le plan du développement économique local. Contact : tél. : 33 (0) 1 53 34 91 28, E-Mail : galliot@pseau.org. Plus d'info : www.pseau.org/pmie

La « rente migratoire », levier de développement ?

Flore Gubert, gubert@dia1.prd.fr

SECONDE SOURCE de financement extérieur de l'ensemble des pays en développement, l'argent des migrants fait l'objet de multiples débats. Est-il facteur de développement ou ne sert-il qu'à alimenter des comportements rentiers ? La réalité est moins simple qu'il n'y paraît, d'autant plus difficile à mesurer que ses impacts sont multiples.

► Flore Gubert est économiste à l'Institut de recherche pour le développement (IRD) et travaille au Laboratoire de recherche en économie du développement (DIAL). Une partie de ses activités de recherche est consacrée à l'analyse des liens entre migration et développement dans le cas de l'Afrique. À ce titre, elle a mené plusieurs enquêtes de terrain au Mali et à Madagascar. Elle participe actuellement à deux projets de recherche sur le même thème : l'un sur l'émigration sénégalaise ; l'autre sur la migration de retour au Maghreb.
www.dial.prd.fr

LA QUESTION de la contribution des migrants au développement de leur pays d'origine fait l'objet d'une attention soutenue depuis quelques années. Pour preuve, rares sont les grands sommets et conférences internationales consacrés au financement du développement qui ne mettent en exergue la formidable manne financière que constituent les envois de fonds des migrants.

En augmentation régulière et forte (leur volume a été multiplié par trois au cours de la dernière décennie), les flux de transferts représentent aujourd'hui la seconde source de financement extérieur de l'ensemble des pays en développement, derrière les flux d'investissement direct étranger et devant les flux associés à l'aide publique au développement. En termes nominaux, l'Asie et l'Amérique latine sont les premiers continents concernés par l'argent de la migration, puisqu'ils sont la destination des deux tiers des envois de fonds transitant par le biais de canaux officiels ou légaux. Le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord figurent néanmoins en tête de classement lorsque les envois de fonds sont rapportés au Pib, avec un taux de 2,2 % en 2006.

Impact : un bilan en demi-teinte. S'il y a consensus sur l'importance des montants en jeu, la question de l'impact des transferts sur les pays récipiendaires est extraordinairement débattue. Au plan macro-économique, les envois de fonds des migrants constituent incontestablement un apport de devises permettant à un pays de financer ses importations et ses investissements. Mais l'accroissement de la demande consécutif aux transferts peut dans le même temps être source d'inflation et d'appréciation du taux de change réel dans

des économies caractérisées par la faible flexibilité de leur appareil productif. L'effet net des transferts sur la croissance est donc incertain et cette incertitude n'est malheureusement pas levée par les travaux empiriques ayant cherché à montrer l'existence d'un lien de causalité allant des transferts à la croissance, dont les conclusions sont pour le moins contrastées. La même ambiguïté se retrouve au plan micro-économique. Les transferts jouent certes un rôle positif en tant que filets de protection sociale. Par ce biais, ils contribuent à améliorer sensiblement la situation de ceux qui restent et constituent un instrument de lutte contre la pauvreté transitoire souvent plus efficace parce que mieux ciblé que les flux financiers associés à l'assistance extérieure. De plus, en permettant de lever les contraintes de liquidités des familles, les transferts peuvent favoriser l'investissement en capital physique et humain. À côté de ces retombées positives, toutefois, il est également possible que les transferts suscitent des comportements rentiers de la part des familles récipiendaires et qu'un cercle vicieux de dépendance vis-à-vis de ces revenus extérieurs se mette en place. Le cas de la région de Kayes, à l'extrême ouest du Mali, en fournit une illustration. Dans certains villages de cette région dont sont originaires la plupart des immigrés maliens en France, il a en effet été constaté qu'en dépit d'une meilleure dotation en capital et en travail, les exploitations agricoles familiales receveuses de transferts obtenaient des rendements agricoles significativement inférieurs à ceux observés chez les exploitations non receveuses de transferts, sans que ce résultat soit imputable à une différence de qualité des sols, de techniques culturales, etc. Cet état de fait peut s'expliquer en partie par la fonction d'assurance remplie par les envois de fonds. En supposant en effet que le mécanisme d'assurance soit tel que les migrants envoient des fonds à leurs familles à chaque fois que celles-ci

perdent la garantie de pouvoir accéder à une quantité suffisante de nourriture et que l'effort des familles soit non observable par les migrants, les familles ont une incitation à réduire leur effort et à s'en remettre aux migrants pour leur subsistance¹.

Mais des retombées indirectes positives difficilement mesurables. Ce bilan en demi-teinte néglige toutefois les retombées positives indirectes que peut avoir la circulation de la rente migratoire. En effet, à l'échelle plus large des communautés villageoises, les envois de fonds ont aussi le potentiel d'augmenter les revenus des ménages ne comptant pas de migrants. Par un effet multiplicateur, chaque centime envoyé par un migrant peut générer deux ou trois centimes supplémentaires de revenu dans les communautés d'origine dès lors que les biens ou services dont l'achat est rendu possible par les transferts sont fournis par d'autres personnes dans l'économie locale. Dans le cas de la région de Kayes au Mali, l'observation montre que bien des activités locales se créent et perdurent grâce à l'argent des immigrés. Il n'est par exemple pas rare de voir les producteurs maraîchers des villages situés dans des zones à faible émigration parcourir plusieurs dizaines de kilomètres chaque semaine pour aller vendre leur production dans des villages à forte émigration. Il est également frappant de constater qu'après l'agriculture, la maçonnerie constitue souvent la seconde activité des familles ne comptant pas de migrants : le caractère saisonnier des activités agricoles dans la région leur permet en effet de consacrer une partie de l'année à des

1. Le lecteur intéressé peut se référer à l'article écrit par Jean-Paul Azam et Flore Gubert (Azam J-P. et F. Gubert, 2005, « Those in Kayes. The Impact of Remittances on Their Recipients in Africa », Revue Économique, 56/6, pp.1331-1358).

« À CÔTÉ DE CES RETOMBÉES

POSITIVES, IL EST POSSIBLE QUE

LES TRANSFERTS SUSCITENT DES

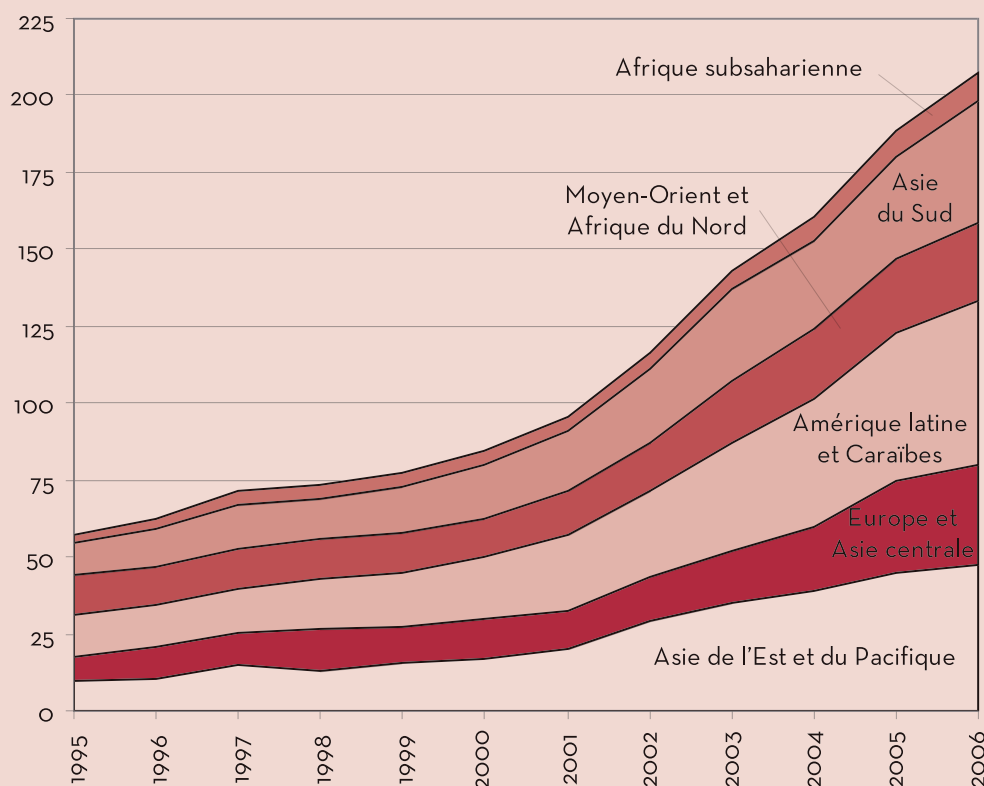
COMPORTEMENTS RENTIERS »

**AMPLEUR DES TRANSFERTS REÇUS
PAR RÉGION EN DÉVELOPPEMENT,
1995-2006 (EN MILLIARDS DE
DOLLARS)**

travaux de maçonnerie pour le compte d'autres familles qui construisent une maison «en dur» grâce aux envois de fonds des migrants. L'évaluation quantitative de ces effets multiplicateurs est néanmoins très périlleuse et aucun chercheur travaillant sur l'Afrique ne s'est encore livré à cet exercice.

Par ailleurs, les associations de migrants dans les pays d'accueil contribuent également à améliorer les conditions de vie de ceux qui restent en intervenant activement dans le montage et le financement de projets de développement à destination des villages d'origine. D'après une étude (Daum, 2000), la France compterait environ 1 000 Organisations de solidarité internationale issues de l'immigration (Osim) dont un tiers serait issu de l'immigration originaire des pays de la vallée du fleuve Sénégal (Mali, Mauritanie, Sénégal) et un autre tiers des autres pays d'Afrique subsaharienne. Avec 101 Osim recensées, la présence de groupes originaires de l'Océan indien (Comoriens et Malgaches) est également marquée. Essentiellement prestigieuses au départ, avec la construction de mosquées, les réalisations de ces associations ont progressivement couvert tous les aspects de la vie des villages. Si bien que leurs domaines d'intervention vont aujourd'hui de l'hydraulique et l'accès à l'eau potable à la santé et l'éducation de base, en passant par les aménagements agricoles, la communication ou encore les échanges culturels. Dans le même temps, ces associations se sont progressivement formalisées et certaines se sont regroupées pour donner naissance à des associations inter-villageoises et mener ainsi des projets de développement de plus grande envergure.

Pour être rigoureuse, une évaluation de l'impact des transferts sur le développement ne doit donc pas s'arrêter au constat que les transferts ne sont utilisés qu'à des fins de consommation et en conclure qu'ils ne conduisent pas au développement des pays d'origine. L'observation montre que la réalité est bien plus complexe et que seuls des dispositifs d'enquête innovants peuvent permettre d'évaluer avec précision l'impact de la migration et des transferts sur le développement des pays d'origine. ■



Source : Estimations Banque mondiale basées sur l'annuaire 2007 de statistiques de la Balance des paiements du Fonds monétaire international (International Monetary Fund's Balance of Payments Statistics Yearbook 2007).

Des transferts pour la sécurité alimentaire

DANS LE CADRE d'une thèse de doctorat sur le thème « *Diversification des activités et sécurité alimentaire des ménages ruraux au Sénégal* », Suwadu Sakho Jimbira, accompagnée par Michel Benoit-Cattin (chercheur au Cirad directeur de la thèse) a récemment mené une enquête dans le bassin arachidier sénégalais. Les résultats montrent l'importance des transferts des migrants pour la sécurité alimentaire des familles. Exemple de Ouanar, village isolé du sud du bassin arachidier situé à 60 km de Kaolack : Ouanar rassemble 39 groupes de production-consommation (Ndiel) de 5 à 36 personnes. Dans cette zone considérée comme relativement favorable, l'autofourniture en céréales ne couvre que 46 % de la consommation, plus de la moitié est donc achetée. Les transferts des migrants

jouent un rôle clé dans l'alimentation des villageois dont ils financent 49 % des achats de céréales. Dans plus de la moitié des unités familiales (22 sur 39), au moins un migrant contribue aux achats alimentaires du groupe en envoyant régulièrement de l'argent au chef du groupe de production-consommation (« *Borom Ndiel* »). En 2005, 47 migrants ont envoyé 4,6 millions de FCFA soit en moyenne 210 000 FCFA par famille. Sur ce total, 3,2 millions ont été utilisés pour les dépenses alimentaires de la famille. Quatre familles sont entièrement dépendantes des migrants pour l'achat des céréales. Il peut y avoir jusqu'à 6 migrants par famille.

Plus d'information :
http://agecon.lib.umn.edu/cgi-bin/pdf_view.pl?paperid=28395&ftype=.pdf

Migrations dans les terres libérées de l'onchocercose : risques et opportunités

Koffi N'Guessan, démographe.
nguessan@ensea.ed.ci

► Koffi N'Guessan est docteur en démographie (Paris I). Il a effectué de nombreuses recherches sur les questions de population en Côte d'Ivoire dans le cadre de ses charges d'enseignant-chercheur à l'École nationale supérieure de statistique et d'économie appliquée (Ensea). Il assure la direction de cet établissement. De 2003 à 2007, il est président de l'Union pour l'étude de la population africaine (UEPA).

L'ONCHOCERCOSE ou « cécité des rivières » est une maladie répandue en Afrique de l'Ouest notamment dans la zone soudano-sahélienne couvrant le Nord des pays côtiers et le Sud des pays sahéliens. Les zones relativement bien arrosées de l'Afrique de l'Ouest constituées de plusieurs bassins hydrographiques¹ ainsi que des cours d'eau de moindre importance qui leur sont rattachés, constituent les foyers de la maladie.

La région concernée par l'onchocercose en Afrique de l'Ouest couvre ainsi neuf pays : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Mali, Niger, Sénégal, Togo. L'ensemble de la zone touchée constitue une superficie de 741 612 km². À l'intérieur des pays touchés, les espaces géographiques exposés aux vecteurs de la maladie sont de superficie variable et rassemblent des densités inégales.

Plus de 12 millions de personnes sont exposées à ce fléau dans la région. Le peuplement de la zone est relativement ancien. Il s'est fait par vagues successives de mouvements migratoires engendrant un important brassage de populations. Ainsi se retrouvent sur ce territoire une diversité de groupes ethniques apparentés plus ou moins aux grands groupes que sont les Manding, les Gur, les Poular, les Wolof, les Akan, etc. Ces différents groupes ont des comportements religieux distincts, populations à dominance musulmane (Sénégal, Guinée, Mali), populations animistes et chrétiennes (Côte d'Ivoire, Ghana, Togo). La population de la région est caractérisée par une croissance relativement contrastée; celle-ci est liée à une fécondité élevée et à des mouvements migratoires d'ampleur intense en fonction des opportunités économiques des pays.

La lutte contre la maladie, libération des zones infectées. Les modes de

1. Le Niger, l'Ouémé, la Comoé, le Bandama, le Sassandra, le Bafing, le Sankarani, le Falémé et le fleuve Gambie.

L'ONCHOCERCOSE ou « cécité des rivières » est une maladie répandue en Afrique de l'Ouest. La similie, une mouche vecteur de la maladie vivant dans les bassins des cours d'eau a longtemps chassé les populations de ces régions. Des programmes d'assainissement ont permis la libération de ces terres fertiles, entraînant de nombreuses migrations.

transmissions de la maladie à l'être humain par les mouches vivant dans les bassins à courant rapide de l'Afrique de l'Ouest ont fait l'objet d'études approfondies par les chercheurs de l'IRD. C'est sur la base des conclusions et recommandations de leurs travaux que la communauté internationale prit conscience de ce grave problème de santé publique, auquel les populations riveraines des cours d'eau de cette région étaient confrontées.

Le Programme de lutte contre l'onchocercose ou Onchocerciasis Control Programme (OCP) fut ainsi créé en 1974. Ce programme bénéficiait des financements obtenus auprès des bailleurs internationaux notamment la Banque mondiale, les agences des Nations unies et des bailleurs bilatéraux. Le siège de l'OCP se trouve à Ouagadougou au Burkina Faso, pays où le bassin de la Volta était un foyer important de la maladie.

Les recherches et les programmes de lutte contre la maladie ont favorisé la compréhension du mode opératoire de la transmission de la maladie et facilité l'organisation des actions de lutte pour libérer les zones infectées.

Profil agricole et économique des régions concernées. La région ouest

africaine exposée à l'onchocercose présente une économie dominée par une agriculture basée initialement sur les cultures vivrières notamment les céréales (mil, riz, sorgho) et les tubercules (manioc, ignames). Les opportunités agricoles se sont développées en fonction des

potentialités pédologiques et écologiques. Progressivement la culture du coton, du tabac, de la canne à sucre et de l'arachide a été introduite et

pratiquée dans une certaine mesure de façon industrielle. Des pôles agro-industriels ont été créés pour intensifier la culture de la canne à sucre et surtout celle du coton.

Ces cultures industrielles ont contribué à attirer une main d'œuvre relativement jeune et immigrée. C'est l'exemple des complexes sucriers ouverts sur les bassins des fleuves Bandama et Comoé dans le nord de la Côte d'Ivoire ou celui des Sociétés de production du coton au Burkina Faso, au Mali et au Togo. Les régions relativement arrosées comme le sud du Burkina Faso et la Guinée sont marquées, dans une moindre mesure, par la culture de la banane.

En définitive, la région se caractérise par une diversité de cultures vivrières et industrielles qui ont suscité la création d'usines de taille relativement modestes destinées à la transformation des produits agricoles. Les activités agricoles sont accompagnées le plus souvent par une intensification progressive de l'élevage.

Les déplacements des éleveurs des zones sèches vers les régions plus humides au Sud engendrent des conflits permanents avec les agriculteurs, notamment les producteurs de vivriers. La traversée des exploitations endommage les cultures, ce qui cause des conflits

plus ou moins violents entre les groupes concernés. En outre, la croissance démographique a eu pour conséquence une augmentation des densités de population. Ceci a exacerbé les conflits latents dont les raisons principales sont liées à l'insuffisance des terres cultivables.

Pour être complet, ce panorama de la région doit dire qu'elle regorge de ressources minières (or, diamant) dont l'exploitation, jusqu'à une date

« L'ÉRADICATION DE LA MALADIE A

CRÉÉ DE NOMBREUSES OPPORTUNITÉS

DONT L'UNE DES CONSÉQUENCES SE

TRADUIT PAR LA RÉORGANISATION DES

MOUVEMENTS MIGRATOIRES DANS LA

RÉGION »

récente est restée artisanale. Celle-ci, qui a nécessité l'utilisation des eaux, a peut-être favorisé le contact permanent des populations avec les mouches. Durant ces dernières années, les sites diamantifères et aurifères ont attiré des populations des autres régions en quête d'emploi et de ressources financières. Ces migrations récentes ont aussi contribué à augmenter les densités de la population dans ces zones.

La victoire contre la maladie, source de migrations aux impacts variables.

L'éradication de l'onchocercose dans les vallées a eu des conséquences variables. Le repeuplement des régions crée de nouvelles opportunités économiques sociales; celles-ci, conjuguées aux densités de population en évolution constante, engendrent des problèmes plus ou moins sérieux dont les conflits fonciers en sont une expression inquiétante.

Dans le nord des pays côtiers de la zone (Bénin, Côte d'Ivoire, Ghana et dans une moindre mesure au Togo), cette situation ne s'est pas accompagnée d'une densification très prononcée des terres libérées. Dans chaque pays, des contrastes ont été relevés : les sous-régions à fortes potentialités économiques ont exercé un attrait sur les actifs d'autres régions.

En revanche, dans le sud des pays sahéliens (Burkina Faso, Mali, Niger), les taux de croissance démographique des zones libérées ont été relativement importants engendrant une densification très significative des zones. La croissance de ces régions mieux drainées est surtout liée à une immigration relativement intense. Cette dynamique du peuplement visait à une colonisation des terres rendues disponible grâce aux actions de l'OCP. Il faut signaler que la course à la terre a abouti très rapidement dans certains pays à la saturation foncière, source de conflits voire menace pour la stabilité de la région.

Maintenir les efforts pour réduire les risques de recrudescence.

Les programmes de lutte contre la maladie ont abouti à des résultats très prometteurs. En effet, les Programmes de lutte contre l'onchocercose (OCP) en Afrique de l'Ouest et l'*African Programme for Onchocerciasis Contrôle* (APOC) qui ont bénéficié des soutiens de nom-

breux partenaires dont l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ont contribué à réduire de manière sensible la propagation de la maladie.

Ces succès ont été concrétisés par une recolonisation des terres autrefois infectées par la mouche et un développement spectaculaire de nombreuses activités agricoles, commerciales et quelquefois industrielles.

L'éradication de la maladie a créé de nombreuses opportunités dont l'une des conséquences se traduit par la réorganisation des mouvements migratoires dans la région. En effet, dans chacun des pays, les zones devenues habitables ont attiré des populations des autres régions puisque celles-ci sont mieux arrosées. Les cours d'eau autrefois peu exploités, sont devenus une source d'activité de pêche, le plus souvent tenue par les pêcheurs maliens aguerris dans ce domaine. Ceux-ci sont progressivement descendus jusqu'aux zones lagunaires des pays côtiers. Les éleveurs ont, eux aussi, exploité la nouvelle situation en parcourant toute la région avec leurs troupeaux.

Les possibilités de cultures offertes dans les pays sahéliens, plus secs, ont semble-t-il modifié le comportement des actifs agricoles. Leurs migrations en direction des pays côtiers sont devenues plus saisonnières; ce qui leur donne des opportunités d'exploitation des interfluvies pour les cultures maraîchères dont la commercialisation s'étend progressivement à tous les pays de la région. En définitive, les succès enregistrés dans la lutte contre l'onchocercose ont créé un nouvel équilibre démographique en Afrique de l'Ouest.

Ces programmes ayant nécessité des moyens scientifiques, matériels et financiers importants méritent d'être poursuivis car, leur interruption pourrait être préjudiciable dans la mesure où celle-ci compromettrait les efforts fournis des décennies durant; l'émergence de la maladie causerait tant de dommages si elle rendait inactives toutes ces populations qui se sont installées sur les terres relativement propices au développement d'une agriculture nécessaire pour lutter contre la famine dans des pays où les sols sont souvent asséchés par manque de pluies. Le développement agricole en cours sur la terre de l'onchocercose est ainsi un gage de la sédentarisation des populations. ■

En bref

Un programme de sécurité alimentaire au Congo

Tout le Nord du Congo-Brazzaville vit de produits importés, aux prix bien plus élevés que dans la capitale. Pourtant, les sols sont disponibles, la pluviométrie abondante. Aussi le gouvernement va-t-il lancer début 2008 un Programme national de sécurité alimentaire (PNSA) en partenariat avec la FAO, pour intensifier la production de cultures vivrières. Doté de 19 milliards de FCFA, le PNSA sera-t-il suffisant pour faire du Congo-Brazzaville un pays agricole et pas uniquement pétrolier? www.syfia.info

Une variété de riz génétiquement modifiée pour améliorer la résistance à la salinité

À cause de la surexploitation des eaux douces et de la mauvaise gestion de l'irrigation, les terres indiennes sont de plus en plus salées. Cela empêche les plantes d'absorber l'eau correctement et provoque une baisse de la production. Pour lutter contre cela, une équipe de chercheurs indiens a identifié la protéine qui permet au « millet perle » de résister à la salinité. Ils ont ensuite introduit cette protéine dans une variété de riz. Cette modification génétique permet de cultiver un riz qui résiste mieux à la salinité. À défaut de s'attaquer aux causes de la dégradation des sols... www.bulletins-electroniques.com/actualites/42716.htm

Le café éthiopien enfin reconnu par Starbucks

L'Éthiopie vient d'avoir gain de cause dans un conflit qui l'opposait depuis 2 ans au géant du café américain Starbucks : elle est parvenue à faire labelliser 3 variétés de ses cafés, Yrgacheffe, Sidamo et Harar. En valorisant leur origine prestigieuse, le pays — 7^e exportateur mondial (premier pour les arabicas) et berceau historique de la production caféière — augmente ainsi des revenus en forte baisse à cause de la chute des cours du café. Starbucks devra désormais présenter ces variétés sous leur nom et sans les mélanger! www.ruralinfos.org

Une nouvelle variété de volailles pour les fermiers indiens

En Inde, l'université KVASU a développé une nouvelle variété de volailles, la Swarnadhara, qui cumule les avantages. Sa croissance est rapide (22 à 23 semaines) et ses œufs, de meilleure qualité, sont aussi plus nombreux (180 à 190 par an). Les poules seraient aussi résistantes à la plupart des maladies communes chez les volailles.

www.bulletins-electroniques.com/

Insertion des rapatriés de Côte d'Ivoire au Burkina Faso : une question complexe

Mahamadou Zongo, zongomahamadou@yahoo.fr ; mahamadou_zongo@univ-ouaga.bf

► Titulaire d'un Doctorat en Sociologie, Mahamadou Zongo est actuellement maître assistant en Sociologie, à l'université de Ouagadougou. Il travaille sur les migrations internes et internationales au Burkina Faso, notamment en milieu rural. Il est co-responsable scientifique de deux projets de recherche : « Migrations internationales, recompositions territoriales et développement en Afrique » et « Enjeux autour de la diaspora burkinabè ».

AUTREFOIS pôle de stabilité politique et de prospérité économique, la Côte d'Ivoire a été confrontée, à partir des années 90, à des turbulences politico-identitaires qui ont abouti à une rébellion en septembre 2002. Le Burkina Faso a été accusé par les hautes autorités ivoiriennes d'être le « parrain » de la rébellion. Les ressortissants burkinabè ou d'origine burkinabè — de loin la communauté étrangère la plus importante du pays¹ — ont alors été l'objet de représailles. Ils ont ainsi été contraints de fuir vers le Burkina Faso, où on les qualifia de « rapatriés ». Estimés dans l'ensemble à près de 400 000 par le Comité national de secours d'urgence, beaucoup de rapatriés ont choisi les provinces du Houet (24 %), du Poni (10 %), la Comoé (4 %) ou le Nounbiel (2 %) alors qu'ils sont principalement originaires du Bulkiemdé (11,7 %), du Sanmatenga (5,1 %), du Yatenga (4,8 %), du Passoré (4,6 %), provinces où la forte pression

1. Selon le recensement de 1998, ils représentaient 14,6 % de la population totale de la Côte d'Ivoire et 56 % de la population étrangère.

foncière offre moins de perspective de réinsertion en milieu rural.

Dans les provinces d'accueil, le premier impact de leur arrivée est démographique. Par exemple, la population du département de Niangoloko, dans la province de la Comoé (zone frontalière de la Côte d'Ivoire), est passée de 17 069 habitants en 1998 à 30 169 habitants en 2004. L'impact est plus marquant lorsqu'il est observé à l'échelle villageoise ; ainsi le village de Bogoté (département de Sidéradougou, province de la Comoé) est passé de 305 habitants en 1998 à 1 283 en 2004 ; dans la même période, Bossié a vu sa population passer de 654 à 2 317 habitants.

En dépit du nombre très important des rapatriés, leur installation s'est réalisée sans problème majeur. Cette facilité s'explique en partie par la mobilisation de réseaux informels excluant de fait l'administration dont l'action a été limitée aux opérations d'identification, d'enregistrement ainsi qu'aux premiers secours à la frontière. Dans les départements, les actions des autorités administratives ont été parfois limitées à la sensibilisation des autorités traditionnelles pour qu'elles facilitent l'accueil « *des compatriotes en détresse* ».

Le tutorat comme institution d'accueil. Bien avant la rébellion de 2002, la dégradation de la situation des étrangers en Côte d'Ivoire dans les années 90 avait suscité un mouvement de retour. Les migrants d'alors s'étaient orientés vers les zones les moins peuplées en milieu rural (provinces de l'ouest et du sud-ouest), ou dans les centres semi-urbains du Burkina Faso. Ces migrants — ayant laissé, notamment, des investissements dans leurs zones de provenance — y avaient maintenu des contacts. Ils allaient participer à l'accueil des rapatriés après le déclenchement de la rébellion, jouant le rôle de premier tuteur et surtout de courtier auprès des autorités coutumières pour

l'obtention des parcelles d'habitation puis des terrains pour l'agriculture. Si le choix des destinations en zone rurale se faisait certes en fonction des disponibilités foncières, il tenait aussi compte des réseaux relationnels, au sein desquels se trouvait le tuteur. Les rapatriés étaient ensuite accueillis dans les villages par un notable local qui, en quelque sorte, prenait le relais du premier tuteur. Ce deuxième intermédiaire a pu jouer le rôle de « premier secours », notamment par la prise en charge partielle ou intégrale de ces « étrangers ». Généralement, les rapatriés se sont regroupés en fonction de leurs zones de provenance.

Des dynamiques foncières inédites. Dans leur majorité, les rapatriés se sont installés en zone rurale où le foncier est officiellement régi par l'État. En effet, depuis 1984 l'adoption de la Réorganisation agraire et foncière (Raf), a fait de la terre une propriété exclusive de l'État². Cependant en milieu rural, cette loi est restée théorique et ignorée de tous les acteurs, y compris des représentants de l'État. Par conséquent, ce sont les règles coutumières qui organisent l'accès à la terre.

Traditionnellement, la terre en milieu rural est un patrimoine collectif inaliénable ; les non-membres de la communauté pouvaient y accéder uniquement par prêt (généralement à durée indéterminée). Si le temps d'exploitation et les superficies n'étaient pas précisés, en revanche la convention était assortie de certaines restrictions (interdiction de planter, d'abattre les essences utilitaires, de prêter à autrui, etc.). Les contreparties exigées portaient essentiellement sur le respect des codes locaux de la sociabilité. Parfois, le versement annuel d'une con-

2. La loi instituant la propriété de l'État sur l'ensemble des terres (par la création d'un Domaine foncier national) a été adoptée en 1984 puis relue en 1991 et en 1996.



© P. Delmas (Afdi - AO)

tribution symbolique (en céréales, et petits animaux) était également exigé. Ces contributions avaient pour rôle de réaffirmer les droits de chacun.

L'arrivée des rapatriés va impulser ou accompagner des innovations, parfois radicales, dans le foncier.

Dans la zone frontalière (Comoé, sud-ouest) également zone de front pionnier, seuls les tout premiers rapatriés ont obtenu les terres selon les modalités traditionnelles. L'importance du flux de migrants entraîna de premières modifications : raccourcissement de la durée, délimitation précise des superficies, augmentation des contreparties et progressivement leur substitution par de l'argent (ainsi, courant 2003, le poulet a été remplacé par la somme de 1 000 puis 1 500 FCFA et la chèvre par la somme de 4 000, 6 000 puis 7 500 FCFA).

Parallèlement, des ventes de terres ont fait leur apparition. Initialement facturé entre 5 000 et 7 500 FCFA, l'hectare va se négocier entre 20 000 et 25 000 FCFA à partir du mois d'octobre 2003. Certaines transactions monétarisées sont « mixtes », l'argent étant accompagné de dons de chèvres et de poulets.

Avec l'apparition de la monétarisation, les premiers rapatriés, qui avaient acquis leurs terrains selon les modalités traditionnelles, ont été contraints de renégocier la nature des transactions. Craignant de se voir retirer leurs terres, ils ont, le plus souvent, transformé le prêt traditionnel en achat.

La monétarisation brutale des transactions foncières dans un contexte d'absence d'instances de régulation légale et légitime est source potentielle de conflit. En effet, la notion même de « vente » n'a pas la même signification pour tous.

Pour les rapatriés, l'achat leur confère le droit d'exploiter la terre de façon définitive, avec la possibilité de la revendre en cas de départ. Par contre, pour les autochtones, la vente n'a pas la même signification³. Ainsi, nombre d'entre eux exigent le maintien des clau-

3. Certains n'hésitent d'ailleurs pas à établir une analogie entre les conventions foncières et les démarches matrimoniales : « Ce n'est pas parce que vous avez payé la dot, même cher, que vous avez acheté la femme ».

Une jeune équipe de chercheurs s'intéresse à la diaspora burkinabè

UNE JEUNE ÉQUIPE composée d'enseignants chercheurs et d'étudiants burkinabès relevant de l'UFR de Sciences humaines de l'université de Ouagadougou vient de démarrer — avec l'appui financier et scientifique du département Soutien et Formation de l'IRD — un projet de recherche intitulé « Enjeux autour de la diaspora burkinabè » sous la responsabilité de Mahamadou Zongo. Elle s'articule au programme dirigé par Sylvie Bredeloup sur les recompositions socio-spatiales en lien avec les migrations intra-africaines au sein de l'UMR LPED (IRD Marseille). Une des originalités de ce projet est de faire converger trois disciplines — démographie, géographie et sociologie — pour dégager une vision large et complète des processus de

formation de la diaspora burkinabè. L'équipe s'attachera donc à mettre en musique puis à approfondir les recherches en cours menées sur les itinéraires migratoires, professionnels, familiaux et identitaires des membres de la diaspora burkinabè. La formation des étudiants occupe également une place centrale dans ce projet. À l'heure où les pouvoirs politiques relayés par les médias criminalisent le migrant et construisent socialement la menace, les étudiants doivent plus que jamais prendre conscience que dans les milieux de la recherche, la posture compréhensive doit prendre le pas sur la dénonciation pathétique.

S. Bredeloup

ses non foncières d'une part et, d'autre part, refusent la formalisation.

Dans les localités où les ventes sont importantes, les transactions sont contestées soit par les autres membres de la famille du vendeur (pour ne pas y avoir été associés), soit par les jeunes autochtones qui y voient une dilapidation du patrimoine foncier, hypothéquant ainsi leur propre avenir. Il est également fréquent de rencontrer des cas de vente d'une seule parcelle à plusieurs acquéreurs.

Face aux incertitudes et à l'instabilité des transactions foncières, les différents usagers utilisent des stratégies diverses pour sécuriser leurs droits en tentant de combiner l'inscription des relations foncières dans le registre socioculturel (respect des normes de sociabilité, respect des clauses de la convention, etc.) et la formalisation.

État-autorités coutumières : une renégociation des rapports. L'accueil et l'installation des rapatriés ont mis en exergue la complexité des rapports entre l'État et les autorités coutumières. Écartés du foncier par la loi, les détenteurs des droits coutumiers considèrent l'État comme un acteur illégitime qu'ils craignent sans pour autant respecter ses prescriptions dans

le domaine foncier. D'ailleurs, certaines actions de l'État sont progressivement remises en cause par les détenteurs des droits coutumiers. Par exemple, les autorités coutumières du village de Folonzo (département de Niangoloko) ont profité de l'émotion suscitée par la situation des rapatriés pour les installer dans la forêt classée qui avait amputé le village d'une partie de ses réserves foncières.

L'accueil des rapatriés met en exergue la très forte prégnance des principes coutumiers et le faible ancrage de l'État en milieu rural. En dépit de l'importance de leurs flux, les rapatriés ont pu s'installer et obtenir des terres grâce aux procédures locales. L'évolution des transactions foncières qui en a découlé montre, par contre, les limites du système local, car les innovations se sont réalisées à l'encontre de l'esprit des principes fonciers traditionnels. Les potentialités conflictuelles de ces évolutions résident moins dans leur nature que dans l'absence d'instances légales et légitimes de régulation. Cette situation, qui menace la paix sociale, interpelle l'État dont les lois et textes restent inapplicables, parce qu'ils ne tiennent pas compte des réalités sociologiques du terrain. ■

Quand la circulation migratoire entre les deux rives du Sahara s'intensifie

Sylvie Bredeloup et Olivier Pliez,
sylvie.bredeloup@up.univ-mrs.fr,
olivier.pliez@cedej.org.eg

► Sylvie Bredeloup est sociologue, directrice de recherches à l'Institut de recherche pour le développement (IRD) (UMR 151 LPED). Olivier Pliez est géographe, chargé de recherche au Centre national de la recherche scientifique (CNRS) (UMR 5193 LISST).

Sylvie Bredeloup et Olivier Pliez ont récemment publié un article de 17 pages sur le thème « Migrations entre les deux rives du Sahara » avec un dossier consacré entièrement au sujet. Revue Autrepart, n°36, 2005, 199 p., 19 euros. ISBN 2200-92053-9 www.autrepart.ird.fr

REJOINDRE L'EUROPE ? Tel n'est peut-être pas le seul but des milliers de migrants d'Afrique subsaharienne. Nombre d'entre eux s'arrêtent en effet aux abords de la Méditerranée, s'installant dans les pays d'Afrique du Nord. Une région devenue « zone de transit », mais surtout lieu de nouvelles migrations, plus variées qu'il n'y paraît...

DEPUIS QUELQUES ANNÉES, les médias braquent essentiellement leur attention en direction des milliers de ressortissants subsahariens qui encourent des risques mortels à bord de pirogues, au large des côtes atlantique et méditerranéenne, pour rejoindre l'Europe. Pourtant des recherches récentes montrent que seule une minorité de migrants africains poursuit sa route vers l'Italie ou l'Espagne. La plupart d'entre eux s'installe durablement dans les pays nord africains labellisés aujourd'hui, par les instances internationales, « pays de transit ». Assurément, en lien avec le durcissement des politiques migratoires en Europe du Nord, la signature d'accords de réadmission avec les pays du Maghreb, les changements démocratiques intervenus en Europe centrale et orientale et les turbulences politiques en Afrique, on assiste à une re-composition des modèles migratoires en vigueur et à une accélération de la migration de transit. Mais cette expression mérite d'être éclairée dès lors qu'elle est déclinée en lieux (espaces de transit) et en hommes (« transiteurs et transités »).

Le Sahara, espace de migrations « historique » qui évolue avec le temps. Tout d'abord, le Sahara n'est pas seulement traversé. Déjà à la veille des Indépendances, les jeunes Touaregs nigériens et maliens partent s'employer dans le Sahara algérien. À partir des années 1970, les flux migratoires se densifient lorsque les populations du Sahel subissent les cycles de sécheresse qui déciment les troupeaux. Jusqu'à 20 % des hommes partent travailler dans les champs de pétrole algérien et libyen mais aussi dans les oasis et les villes. Rappelons-nous également que les insurrections et guerres poussent des dizaines de milliers de réfugiés Sahraouis dans des camps frontaliers en Algérie mais aussi des Touaregs nigériens et Toubous qui essaient dans nombre de localités du désert libyen pendant

la guerre contre le Tchad (1973-94). Le seul développement de nouvelles zones de turbulences en Côte d'Ivoire et au Darfour ne saurait donc expliquer la présence de migrants au Sahara. Cependant, durant les années 1990, la conjonction de facteurs géopolitiques et économiques explique qu'un nombre croissant de Subsahariens empruntent les réseaux migratoires et marchands créés par les Sahéliens.

Leur présence transforme toutes les régions traversées. Dans la plupart des localités du Sahara algérien et libyen, la présence subsaharienne est estimée à 20 % au moins de la population et contribue notablement à la renaissance des campagnes et des villages anciens délaissés par la main-d'œuvre locale.

Les changements sont spectaculaires dans les villes nouvelles créées par les pouvoirs publics dans le Sahara central. Après avoir accueilli les paysans des oasis, les nomades et les réfugiés, des villes comme Tamanrasset et Djanet (Algérie), Nouadhibou (Mauritanie) ou Sebha (Libye) comptent plusieurs dizaines de milliers d'habitants et des quartiers africains s'y structurent. Les « villes d'États » renouent avec la fonction de carrefour, se spécialisent dans l'économie de transit en constituant les pivots des circulations transsahariennes contemporaines. Pour autant leur pérennité n'est pas assurée car dès lors qu'une frontière se ferme, que de nouvelles alliances se dessinent, elles périssent. C'est ainsi qu'à Sebha, les quartiers qui accueillait il y a trois ans encore une multitude de migrants subsahariens sont à présent rasés depuis que M. Kadhafi a renégocié des accords avec l'Union européenne. On ne saurait donc passer sous silence à la fois la réversibilité des flux migratoires ni les capacités d'adaptation ou de recyclage des entrepreneurs-migrants transsahariens.

À la diversité des mouvements s'allie la diversité des acteurs. Les noma-

des d'hier sont devenus les acteurs de la mobilité d'aujourd'hui. Convoyant aussi bien des hommes que des marchandises à bord de leurs camions, ils contribuent, à leur manière, à l'essor de ces villes de transit. Quant aux migrants subsahariens qui participent à la revitalisation des cités sahariennes ou des villages alentour, ils présentent des profils hétérogènes, des motivations diversifiées et leurs statuts, de surcroît, sont marqués par une forte plasticité. Si les hommes sont les plus nombreux, on rencontre également des femmes, plus rarement des familles. Quelques-uns encore arrivent directement de la campagne, analphabètes. Mais la majorité d'entre eux cumulent expérience urbaine et bagage scolaire. Si les ressortissants des pays frontaliers sont les plus nombreux (Niger, Mali, Soudan), ils proviennent d'un nombre croissant de pays d'Afrique subsaharienne. Des migrants légaux inscrits en tant qu'étudiants cohabitent avec des colporteurs de rue agissant sous couvert de commerçants de la place mais devenus illégaux pour n'être pas repartis dans leur pays au terme de leur visa touristique. Ils côtoient des footballeurs qui n'ont pas voulu repartir après leur entraînement sportif ainsi que des commerçants transnationaux peu concernés par la logique des visas. Il est fréquent que des alliances stratégiques soient contractées entre tous ces protagonistes. Les plus nombreux s'installent durablement dans ces lieux considérés par d'autres comme étapes provisoires, d'autres s'aventurent plus loin, quelques-uns enfin préfèrent rebrousser chemin, disposés à affronter la famille restée au pays plutôt que de supporter encore humiliations et emprisonnements. Une fois encore, ce serait tronquer la réalité que de vouloir limiter la figure du migrant en transit à celle de la victime coincée sur une *patera* au large de Lampedusa ou des Canaries ou à celle du nomade développant avec dextérité des entreprises transnationales. ■

Les migrations, objectif et moyen de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest

Marie Trémolières, marie.tremolieres@oecd.org

LE TRENTIÈME SOMMET ORDINAIRE des Chefs d'État et de Gouvernement de la Cedeao réuni à Abuja en juin 2006 a mandaté la Commission de la Cedeao pour définir une approche commune de la région sur la migration. L'objectif ? Que les migrations soient, avant tout, facteur de développement et d'intégration régionale.

► Le Club du Sahel a été créé en 1976 à l'initiative de certains pays membres de l'OCDE pour soutenir les pays de la région, victimes de la sécheresse. Depuis 2001, il a élargi son champ d'action à toute l'Afrique de l'Ouest (17 pays). Un de ses objectifs spécifiques est d'analyser les dynamiques d'intégration régionale et de faciliter la construction d'un espace ouest-africain. Il promeut également les initiatives locales transfrontalières comme facteurs de renforcement des politiques menées à l'échelle régionale. www.westafricaclub.org

LES ÉTATS MEMBRES de la Cedeao se sont engagés dans un processus de constitution d'un espace économique régional. Ils ont adopté dès 1979 un protocole sur la libre circulation des personnes et le droit de résidence et d'établissement. Ce protocole, ainsi que les textes additionnels qui sont venus le compléter, témoignent de la volonté politique des États membres de placer la mobilité intrarégionale de la population au cœur du processus ouest africain d'intégration.

Le 30^e Sommet ordinaire des Chefs d'État et de Gouvernement de la Cedeao réuni à Abuja en juin 2006, conscient des enjeux de la migration, a mandaté la Commission de la Cedeao pour définir une approche commune de la région sur la migration. Réuni à Ouagadougou le 20 décembre 2006, le Conseil de médiation et de sécurité de la Cedeao a réaffirmé cette priorité en demandant au président de la Commission de « poursuivre la réflexion en vue de la définition d'une approche commune sur la gestion de la migration intra régionale et vers l'Europe dans toutes ses dimensions ».

En exécution de ce mandat, la Commission de la Cedeao a initié un processus de réflexion en vue de la définition d'une approche commune sur la migration. Ce processus est d'autant plus motivé que les préoccupations de nombreux pays du Nord se font plus pressantes *via* les dernières grandes rencontres internationales. La position de la Cedeao s'exprime à travers le dialogue politique entre l'Union européenne et les pays ACP. La mobilité des personnes, il faut le rappeler, n'est pas soumise à l'image des flux de marchandises à une coordination internationale et les États, mêmes européens, conservent une grande partie de leurs prérogatives en la matière.

Grands enjeux pour la Cedeao. La réflexion menée actuellement par la Cedeao s'articule autour des enjeux suivants :

L'optimisation des bénéfices de la mobilité intrarégionale et la garantie de la libre circulation à l'intérieur de l'espace Cedeao. La mobilité à l'intérieur de l'espace Cedeao est une composante essentielle de la construction régionale. Par ailleurs, il existe une relation claire entre la fluidité de l'espace régional Cedeao et la pression migratoire vers le Nord. Plus l'espace régional ouest-africain sera fluide et réaménagé autour de pôles de développement, moins l'appel vers l'extérieur sera fort. L'instauration du passeport Cedeao permet de fait une circulation plus homogène des populations. Il faut de plus tenir compte du fait qu'en termes de circulation spatiale, l'espace Cedeao dépasse les frontières de ses États membres. Ainsi, liés par les Accords de l'OMVS¹, les Mauritaniens sont libres de circuler au sein des pays de l'Organisation ; les Maliens n'ont pas besoin de visa pour entrer en Algérie et au Maroc tout comme les Sénégalais au Maroc.

L'accompagnement de la mobilité et l'appui au développement local dans les zones de départ et dans d'autres zones d'accueil potentielles. Les pays membres de la Cedeao réaffirment le principe selon lequel les migrations internationales ont des effets positifs dans les pays d'accueil et d'origine lorsque les flux sont bien gérés. Ils rappellent que toutes les régions du monde ont eu, à un moment de leur histoire, recours à la migration dans le cadre de leur processus de développement, que la migration répond à des attentes réciproques.

L'optimisation de la migration légitime vers des pays tiers, notamment en Europe, en Amérique du Nord, dans le reste de l'Afrique et du monde. Les États membres de la Cedeao souhaitent développer un processus de cohérence des politiques à deux niveaux : Conformément à l'article 84 du traité révisé, une mise en cohérence des

accords bilatéraux liant les différents États membres et les pays tiers, avec les textes et protocoles communautaires ; une mise en cohérence des politiques économiques, commerciales et d'aide au développement du Nord avec les politiques migratoires de ces mêmes pays.

La limitation des migrations irrégulières. Les pays membres de la Cedeao réaffirment leur volonté de lutter contre toute forme d'organisation, au Nord comme au Sud, favorisant le recrutement, le transport et l'exploitation de migrants illégaux.

La protection des droits des migrants, des demandeurs d'asile et des réfugiés et la prise en compte de la dimension genre constituent les deux derniers enjeux de ce processus. Un processus qui semble s'orienter vers une mise en avant plus concrète des liens directs entre les problématiques « développement » et



© CSAO

1. Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal.

« migrations » et sur la cohérence entre ces deux dernières tout en intégrant les préoccupations sur les migrations irrégulières. La priorité absolue donnée à la mobilité intrarégionale traduit bien le fait que la plupart des flux de population sont intrarégionaux. Une

réflexion sur les espaces transfrontaliers et les enjeux de la libre circulation ne peut que contribuer à la construction d'un véritable espace régional. C'est pour appréhender ces questions que la Cedeao a regroupé les thématiques frontières et migrations sous une direc-

tion unique, celle de la libre circulation des personnes. Cette démarche constitue également un appel au dialogue constructif vers les pays du Nord en réponse au processus à long terme de recomposition du peuplement. ■

Jean de Dieu Somda



Entretien avec Jean de Dieu Somda, Vice-président, Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao)

► Propos recueillis à Paris, le 21/12/07.

GRAIN DE SEL : *Quelle est la politique de la Cedeao en matière de migrations ?*

JEAN DE DIEU SOMDA : Les migrations en Afrique de l'Ouest se déroulent dans des sous-espaces régionaux assez différenciés qui s'appuient principalement sur les pôles d'attraction que constituent les pays côtiers agroexportateurs (Nigeria, Côte d'Ivoire, Ghana, Togo, Bénin,) et les pôles de départ que sont les pays sahéliens (Niger, Burkina Faso, Mali). Ces migrations ont donné lieu à un brassage ethnique et culturel. Elles constituent un atout pour l'intégration régionale, en ce sens qu'elles obligent à redéfinir de nouvelles citoyennetés transnationales. J'ajouterai à cela que les migrations sont une réalité historique au sein de l'espace Cedeao, où elles sont avant tout intrarégionales. Plus de 95 % des migrants se déplacent à l'intérieur de l'espace Cedeao (+ la Mauritanie). Ka Moussa a fait le pèlerinage de la Mecque à pieds en traversant la zone sahélo-saharienne de Nouadhibou à Djibouti sans visa ni passeport. Le grand commerce entre Nord et Sud et Est et l'Ouest en Afrique a existé de très longue date. Les migrations sont importantes pour les relations entre les États. C'est notamment pour cela que la Cedeao reconnaît la libre circulation des biens et des personnes et le droit d'établissement en son sein depuis mai 1975. Le passeport de la Cedeao², créé en 1985, permet aux ressortissants des quinze pays membres de circuler sans visa d'un pays à l'autre. Il est unique en Afrique, la Cedeao étant le seul espace de cette taille à permettre la libre circulation. Parallèlement a été instaurée la carte brune pour les transporteurs, qui permet à ces derniers de n'assurer leurs marchandises que dans leur pays de départ, l'assurance étant

par la suite valable dans tous les pays de circulation. Nous avons en projet la mise en place d'un passeport unique Cedeao. La demande a été déposée aux Nations unies, et le projet devrait aboutir d'ici 2-3 ans.

GDS : *Quel est le rôle de la direction de la libre circulation nouvellement créée ?*

JDS : La direction de la libre circulation a été mise en place avec la création de la Commission de la Cedeao en février dernier. Elle a deux objectifs principaux :

- veiller à l'application réelle de la libre circulation sur le terrain. Pour cela, elle mènera des campagnes d'information, veillera à mettre fin aux barrières non officielles qui organisent le racket des populations, et organisera des comités de soutien nationaux à la libre circulation, dans lesquels la société civile est représentée;
- sensibiliser et encourager les États à mettre en place la libre circulation. Cette tâche n'est pas facile, dans des pays où les gens sont mal payés. Nous allons mettre en place des procédures visant à encourager les gens, tous les trois mois, les meilleurs douaniers seront distingués comme agents exemplaires, et recevront des primes conséquentes (500 US\$), au cours de cérémonies officielles. Un budget a été dégagé afin d'équiper la Direction en moyens logistiques — ordinateurs, téléphones portables, etc. Tout est fait pour qu'existe une administration de proximité efficace et respectée.

GDS : *Quels sont les impacts des migrations sur le développement rural ?*

JDS : Ces impacts sont doublement positifs. Les transferts d'argent des

migrants sont une ressource considérable pour les États les plus pauvres. Mais également un lien plus fort entre les populations de divers États permet un réel renforcement de l'intégration régionale. Pour cela, la Cedeao est attachée au concept d'« État frontières ». Nous souhaitons créer des bassins de développement sur des zones frontalières entre pays qui sont des aires d'échanges économiques et commerciaux attractives pour les migrants structurées autour des villes situées le long des frontières particulièrement peuplées et dynamiques. Par exemple entre le Mali, le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire, entre le Niger et le Nigeria, entre le Niger le Burkina Faso et le Bénin. Des entités homogènes sont en place, qui pré-existent à des frontières imposées par l'Europe en 1815... Pour soutenir cette dynamique des populations frontalières, la Cedeao s'est dotée d'un « Programme d'initiatives transfrontalières » et d'une « Convention de coopération transfrontalière ». L'objectif est de donner à ces zones une autonomie de gestion en matière économique. Cinquante projets sont en place, impliquant chacun un minimum de deux pays. L'idée est que les populations retrouvent leur homogénéité naturelle pour qu'elles soient plus dynamiques, plus créatives. En gérant bien ces mouvements, il est possible de refonder l'Afrique dynamique d'avant l'esclavage et la colonisation. Car la nature nous a gâtés, nous avons tous les climats, d'innombrables richesses naturelles, une population jeune et dynamique. Nous voulons maîtriser notre migration, pour en faire un instrument politique de développement. ■

2. Décision A/DEC du 2 juillet 1985 portant institution d'un carnet de voyage des États membres de la Cedeao. Le modèle uniforme est adopté en 2000. La mise en circulation effective varie en fonction des pays (par exemple, mise en circulation au Bénin et au Sénégal en 2003).